

La Française LUX

Société d'investissement à capital variable
60, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 66 785
(la « Société »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT « INFLECTION POINT EUROPEAN EQUITY »

(LE « COMPARTIMENT »)

Luxembourg, le 31/08/2018

Mesdames et Messieurs,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite vous informer des changements suivants concernant le Compartiment :

1) **Objectif, politique et stratégie d'investissement**

Le Conseil a décidé d'adapter l'objectif, la politique et la stratégie d'investissement du Compartiment à compter du 1^{er} octobre 2018 (la « **Date d'entrée en vigueur** ») dans l'objectif d'adopter et de mettre en place une stratégie à faible émission de carbone. Le Conseil estime que les entreprises qui anticipent les aspects relatifs au changement climatique surperformeront les autres entreprises à l'avenir.

Le Compartiment investit actuellement au moins 75 % de son actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions émis par des sociétés basées dans l'Union européenne, en Norvège ou en Islande.

Dans le cadre de la nouvelle politique et stratégie d'investissement, le Compartiment aura une prédilection géographique similaire, avec au moins 90 % d'exposition aux sociétés basées dans la zone euro, et le gestionnaire d'investissement appliquera des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au processus de sélection de titres en s'intéressant particulièrement à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone. Le Compartiment sera également autorisé à utiliser des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que le profil de risque du Compartiment restera inchangé et que l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI) divulgué dans le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) restera au niveau de 6.

À compter de la Date d'entrée en vigueur de l'objectif, la politique et la stratégie d'investissement du Compartiment seront libellées de la façon suivante :

« **Objectif** Réaliser une croissance du capital à long terme tout en constituant un portefeuille de placements neutre en carbone. »

« **Politique d'investissement** Le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés de la zone euro présentant une efficacité carbone supérieure ou réduisant de manière significative les émissions en carbone, ou proposant des solutions pour parvenir à de tels résultats. Le Compartiment investira dans des actions et des titres émis par des entreprises à fortes capitalisations issues de tous les secteurs. Plus précisément, le compartiment investit au moins 90 % de l'actif net dans des actions et des titres assimilés à des actions de la zone euro, toutes capitalisations confondues et sans prédominance sectorielle.

Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé jusqu'à hauteur du pourcentage des actifs nets indiqué :

actions (incluant l'exposition aux instruments dérivés) : de 90 % à 105 %
obligations notées investment grade : 10 %
autres OPCVM/OPC : 10 %

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments assimilés à des liquidités à titre accessoire. Ceux-ci peuvent inclure des OPC monétaires ou des OPC dont l'échéance pondérée globale de l'investissement ou la fréquence de révision des taux d'intérêt ne dépasse pas douze mois. L'exposition nette du compartiment aux devises autres que l'EUR ne doit pas dépasser 10% de l'actif net.

Instruments dérivés et techniques Le compartiment peut recourir à des instruments dérivés en guise d'alternative à un investissement direct, à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Stratégie Dans le cadre de la sélection des titres, le gestionnaire d'investissement adopte un processus de placement en 3 étapes :

- application d'un filtre ESG à l'univers d'investissement
- analyse fondamentale des sociétés incluant les critères environnementaux, stratégiques et financiers
- constitution de portefeuille de manière rigoureuse et itérative dans le but de minimiser l'empreinte carbone globale. »

2) Changement de nom

Suite à la modification de la politique et de la stratégie d'investissement, le Compartiment sera renommé « Inflection Point Zero Carbon Euro » à compter de la Date d'entrée en vigueur.

3) Gestionnaire d'investissement

La Française Inflection Point assure actuellement le rôle de gestionnaire d'investissement à l'égard du Compartiment. Le Conseil souhaite vous informer que La Française Inflection Point fera l'objet

d'une fusion au sein de La Française Asset Management, dont le siège social est établi au 128 Boulevard Raspail F-75006 Paris, France, avec prise d'effet à la Date d'entrée en vigueur. La Française Asset Management exercera donc la fonction de gestionnaire d'investissement du Compartiment à compter de la Date d'entrée en vigueur.

4) Réduction des frais

Les actionnaires sont également informés qu'à compter de la Date d'entrée en vigueur :

- Les frais opérationnels des classes d'actions R et I seront réduits à 0,30 % ;
- Aucune commission de performance ne sera appliquée aux classes d'actions R et I ; et
- La commission de gestion de la classe d'actions R sera réduite à 1,65 %.

Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société : (i) aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions et (ii) ils sont autorisés à demander le rachat de leurs actions.

La version révisée du prospectus (intégrant les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Cordialement,

Pour le Conseil